L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 12 FEVRIER 1891.

# PETITES ANNONCES.

### A LOUER.

A LOUER—Partie supérieure de la maison 134 rue Canal, près l'Arcadelet, bon pour un hôtel. S'adresser B. J. Weber, 123 Royale, ou A. T. Dugazon, 3 rue Carondelet. 5 fév—15f

### A VENDRE.

A VENDRE—Maison à deux étages bien située, à proximité des chars, coin Ste Anne et Bons Enfans, 38 pieds de face à la rue Ste Anne, sur 125 de profondeur. S'adresser Weber, 123 rue Royale ou F. Hernandez, 43 Passage de la Bourse. 10 fév—1 sem

### ON DEMANDE.

On demande un portier. S'adresser 131 rue de Chartres. 12 fév—1f

UNE bonne ouvrière en jupes couvers de l'emploi. S'en adresser immédiatement chez Mme Morl, 79 rue Bienville, près Royale. 12 fév—12 14 19

# AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Charles Smith.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,988.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Smith, Henry Charnock et W. H. Chatman, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
10 fév.—10 15 19 Greffier.

**Succession de Patrick McGrath et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,078—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John McGrath, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
5 fév—5 10 19 Greffier.

**Succession de Mme Christine Trochenbrod, femme de Hermine Harney.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,361.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdalena Petersen, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
3 fév—3 8 12 Greffier.

**Succession de Dominique Cofaim.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 39,753—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdalena Petersen, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
5 fév—5 10 14 Greffier.

**Succession de Susan V. Strange, femme de Newell Tilton.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,805.—Division D.—Attendu que Newell Tilton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de administration dans la succession de feu Susan V. Strange, femme de Newell Tilton, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
6 fév—6 11 15 Greffier.

**Succession de Joseph Noel.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,583—Division C.—Attendu que Charlotte Noel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de administration dans la succession du feu Joseph Noel; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
3 fév—3 8 12 Greffier.

# AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 31,873, Division C.—E. A. Tyler & Son, Louis E. Tyler vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'en raison des biens du pétitionnaire Louis E. Tayler, faisant des affaires sous le nom et titre de E. A. Tyler & son, seit, et est par le présent, accepté par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue par devant F. J. Abat, notaire, en son bureau, No 107, rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 13me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de vendre, si il est voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. L. Peytavin, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1891.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10jan—10 28 fév 13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22 029—Division B—Brun Bembre vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'en raison des biens du pétitionnaire Brice Sembre soit et est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une réunion des dite créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Dicuzé, notaire, en son bureau, No 135 rue Gravier, en cette ville, le MARDI, 17me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre le pétitionnaire soient suspendues. Et que Je soussigné Lombard, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES
Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 fév—12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,884—Division — W. N. McGrath, individuellement et comme membre de la raison sociale de la succession de James McGrath, la dite raison sociale contre leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de William N. McGrath et de la raison sociale de la succession de James McGrath soit convoquée et tenue pardevant Martin Vorhies, notaire en cette ville, comme suit: le 17 février 1891, à 12 heures A. M. Que A. Bernau, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre la personne de William N. McGrath et contre les biens de la dite raison sociale soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 jan—13 27—fév 17.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,014.—Gustave Schlesinger (individuellement) et comme membre de la raison sociale Gustave Schlesinger & Co et la dite raison sociale vs leurs créanciers. Ordre de Cour.—Qu'en raison des biens faits par Gustave Schlesinger individuellement et comme membre de la raison sociale de Gustave Schlesinger & Co et de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers; il est de plus ordonné qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. Vorhies, notaire, commençant JEUDI, 5 mars 1891, à 11 heures A. M. que A. F. B. Thomas, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre leurs personnes et les biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 jan—27—18 fév—mars 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,886—Division C—Mme M. A. Field et al. vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionaire Mme Mary Ann Farrell femme de Spencer Field soit convoquée par son mari, soit convoquée et tenue pardevant James J. Wolfe, notaire en son bureau, No 135 rue Gravier, en cette ville, le MARDI, 17me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre le pétitionnaire et les biens de ladite pétitionnaire soient suspendues, et que A. E. Kincher, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 jan—17 19 26—fév 3 6 10

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 11 FEVRIER—CLASSE No 134
Tirage de 4 heures P. M.

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 46 | 50 | 14 | 68 | 10 | 24 | 38 | 1 | 31 | 28 | 30 | 45 | 51 | 21 |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journalièrement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 11 février 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU,
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
Plus d'Un Million distribué.
LA S. L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.
Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à nombres simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
GROS LOT: $300,000
100,000 Numéros dans l'Urne
LISTE DES LOTS:
1 Lot de ...$300,000, soit $300,000
1 Lot de .. 100,000, .... 100,000
1 Lot de .. 50,000, ..... 50,000
1 Lot de .. 25,000, ..... 25,000
2 Lots de.. 10,000, ..... 20,000
5 Lots de.. 5,000, ..... 25,000
25 Lots de.. 1,000, ..... 25,000
100 Lots de.. 500 ..... 50,000
200 Lots de.. 300, ..... 60,000
500 Lots de.. 200, ..... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION
100 Lots de..$500, soit..... $50,000
100 Lots de..$300, ..... 30,000
100 Lots de..$200, ..... 20,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $100, soit..... $99,900
999 Lots de $100, ..... 99,900
3,134 Lots se montant à.....$1,034,600
PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.
Prix pour les clubs, 53 fractions de billets de $1 pour $50.
TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.
IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAR MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lse.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.
Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la poste aux Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de tirage, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Américains d'Etats. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES et non adressées.
Les lettres officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage, au nombre voulu, par Express, aux frais nommés.
ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tous, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.
La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 16 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à son élection, s'il est en faveur de la Loterie devant continuer de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA PARMI CEUX QUI DEMANDERONT CETTE CONSTITUTION.
Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont payés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail, ils continueront à porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres chiffres puissent être soigneusement gravures sa signature de son nouveau président, Paul Conrad.
Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les bénéficiaires doivent y faire attention, et se prémunir en insistant pour avoir des BILLETS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du succès.
Souffle, Chant, Piano.
Le Prof. GEO. L. O'CONNELL, directeur de l'Orphéon Français ex-directeur du Cercle de la Harpe Kolienne, du Cercle Gounod, du "N. O Amateur Opera Co," pianiste accompagnateur et répétiteur donne des leçons de solfège, de chant, de piano et d'accompagnement.
Le Prof. GEO. L. O'CONNELL s'occupe aussi de direction d'orchestre et de concerts. S'adresser N. 171 rue nord Derbigny.
29 nov.—3 m —Dim Mar Jeu

# ASSURANCES.

**ETAT DE SITUATION**
—DE LA—
**Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans.**

Conformément aux exigences de sa Charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1890:

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $128,932 11 | |
| Primes de rivière | 2,660 55 | —$131,592 66 |
| Primes acquises (réservées de 1889) | | 37,452 97 |
| Total des primes | | $169,045 53 |
| A ajouter— | | |
| Intérêt, loyers et sauvetage | | $25,478 45 |
| Revenu | | $194,523 98 |
| A déduire— | | |
| Pertes de 1889, payées en 1890 | $ 6,812 85 | |
| Pertes de 1890, payées | 66,746 97 | |
| Pertes payées | $ 73,259 82 | |
| Pertes ajustées et dues | $6,890 43 | |
| Pertes non ajustées, taxes, dépenses générales, Board of Underwriters, Agences judiciaires, assurances, Corps de Sauvetage Babcock | $9,611 40 | |
| | $141,761 65 | |
| Réclamations répondues, pendantes en cour | 5,365 26 | $147,126 91 |
| Bénéfice net | | 47,397 07 |
| La Compagnie a l'actif suivant aux prix du marché: | | |
| Argent dans les banques | | $52,192 69 |
| Primes en cours de collection | | 20,007 30 |
| Primes entre les mains d'agents et en cours de transmission | | 176 61 |
| 1 bon du Washington Artillery | | 400 00 |
| 55 bons consolidés de la ville (Crescent extended) | | $7,475 00 |
| 13 bons de la ville (Waterman extended) | | 13,520 00 |
| 4 bons-certificats consolidés de la ville | | 4,040 00 |
| 8 bons-certificats ordinaires de la ville | | 8,080 00 |
| 10 bons de chemins de fer de la ville (extended) | | 16,640 00 |
| 1 bon St. Bernard Steam Fire Company | | 100 00 |
| 19 consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane | | 17,337 50 |
| 685 bons à prime de $20 chacun | | 21,303 50 |
| 200 actions de l'Association du Cimetière de la Métairie | | 20,000 00 |
| 1 action du New Orleans Cotton Exchange | | 165 00 |
| 100 actions de la New Orleans Bibliothèque Company | | 10,300 00 |
| Billets hypothécaires, garantis par première hypothèque sur propriétés foncières de la ville. Prêts sur demande, garantis par titres va ables | | 28,933 74 |
| Billets à recevoir en règlement de primes | | 50,440 00 |
| Propriété foncière No 3 rue Carondelet | | 1,620 43 |
| Propriété foncière rue du Canal | | 40,000 00 |
| Propriété foncière, Pensacola, Fla. | | 8,500 00 |
| Etat de la Floride | | 1 00 |
| Meubles de bureau, installations et coffre-fort | | 1,000 00 |
| Warrants d'Etat | | 58 10 |
| Loyers entre les mains d'agents | | 405 00 |
| Dépôt à la N. O. Gas Light Company | | 5 00 |
| | | $347,790 87 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Fonds capital | $265,000 00 | |
| Primes non acquises (plan de New York) | 53,326 59 | |
| Dividendes non réclamés | 258 75 | |
| Dû pour réassurances | 595 45 | |
| Pertes ajustées et dues | 6,890 43 | |
| Pertes non ajustées, total admis | 2,000 00 | |
| Réclamations opposées et en cour | 5,365 26 | $333,436 48 |
| Surplus | | $ 14,354 39 |

L'Etat ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYES, Président.
J. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 10e jour de janvier, 1891.
JAMES FAHEY, Notaire.
Nous soussignés, comité spécial nommé par le Bureau des Directeurs de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle Orléans, pour évaluer l'actif de la dite compagnie selon leur valeur actuelle sur le marché, déclarons qu'après un examen minutieux, l'évaluation de ce dit actif telle que spécifiée ci-dessus, est vraie et correcte.
Signé: M. ABASCAL,
W. H. TAYLOR,
A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue le 10 jour de janvier il a été
Résolu: de payer sur demande un dividende de trois pour cent (3 p. c.) sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.
Signé, JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| M. Abascal. | H. Laronde. |
| Edw. J. Bobet. | Jos. Bayle. |
| Jules André. | Gust. Pitot. |
| H. Gally. | J. H. Menge. |
| E. J. Demarest. | Chas. E. Schmidt. |
| J. W. Hincks. | Jules Tuyès. |
| 13 jan—1m | |

The Southern Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nile-Orléans.)
Huitième Etat Annuel.
La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1890:

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues | | |
| Sur risques d'incendie | $484,476 36 | |
| Sur risques de rivières | 20,206 32 | |
| Sur risques de mer | 10,495 58 | |
| | | $515,180 17 |
| A ajouter: | | |
| Primes non acquises de 1889 | | 114,588 32 |
| Total des primes | | $629,768 49 |
| A ajouter: | | |
| Intérêt et profits et pertes | | 19,211 53 |
| Revenu total | | $649,980 02 |
| A déduire: Pertes payées— | | |
| Sur risques d'incendies | $192,120 82 | |
| Sur risques de rivières | 1,654 72 | |
| Sur risques maritimes | 2,266 74 | |
| Total des pertes payées | $196,062 28 | |
| Primes rembourses et annulations | 56,823 28 | |
| Commissions | 78,131 15 | |
| Réassurances | 36,500 84 | |
| Taxes et licences | 9,954 49 | |
| Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machine Babcock, loyer, impressions, etc | 42,173 01 | |
| Total des débours | | $419,663 91 |
| Surplus | | $229,316 11 |

Desquels—
Réservé pour risques non expirés $133,231 10
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées 41,982 31
Profits nets 54,102 70
$229,316 11

ACTIF
(A la valeur du marché.)
Comptant en main, à savoir:
En banque $47,868 97
En bons 4,323 46 $51,597 43
$100,000 bons consolidés de la Nile-Orléans, émission Crescent 105,000 00
$120,000 bons à prime de la ville de la Nile-Orléans, y compris les coupons dûs 188,400 00
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent 30,000 00
$30,000 bons de la Louisiane 6 pour cent 27,600 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux) 47,610 00
Une action du capital du N. O. Board of Trade 20 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange 150 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co 525 00
Une action French Opera House Co 200 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co 50 00
Primes en cours de perception 66,195 68
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc 2,000 00
$559,349 11

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Capital-actions | $300,000 00 | |
| Fonds de réserve | 40,000 00 | |
| Dividendes non payés | 2,032 00 | |
| Réservé pour risques non expirés | 133,231 10 | |
| Réservé pour pertes ajustées et non ajustées | 41,982 31 | |
| Balance (non comprise le dividende de juillet 1890) | 42,102 70 | |
| | | $559,348 11 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
BERNET MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGREE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1891.
THOS. J. DUJONE, Notaire.
138 rue Gravier.
Nous, membres du Comité de finance de la Southern Insurance Company of New Orleans certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente exactement la situation.
(Signés): J. H. MENGE.
FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD.
F. G. ERNST.
A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu de payer aux actionnaires par demande, un dividende de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $20 000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $60,000 au crédit du dit Fonds.
SCOTT McGREE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, Lse, 17 janvier 1891.
15 janv—1m

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY
OF NEW-ORLEANS.
(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.)
Bureau: No 49 rue du Camp.
SEIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.
Cette Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890:

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues pour risques d'incendie | | $ 79,660 71 |
| Primes acquises pour 1889 | | 20,006 67 |
| | | $ 99,667 38 |
| A déduire: | | |
| Pertes par les incendies | $20,545 94 | |
| Réassurances | 6,649 52 | |
| Primes rembourses | 6,240 99 | |
| Commission et courtage | 3,205 02 | |
| Dépenses, générales, salaires, loyer et intérêt | 15,865 24 | |
| | | $ 52,506 71 |
| | | $47,160 67 |
| Réservé pour pertes non ajustées | 6,010 00 | |
| Réservé pour primes non acquises pour 1890 | 19,015 20 | |
| Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année | 14,953 36 | |
| Au fonds de réserve | 6,282 11 | |
| | | $ 47,160 67 |

ACTIF.

| | | |
|---|---|---|
| Billets d'actions pour capital-actions | | $ 1,231 18 |
| Prêts sur dépôts de titres (collatéraux) et hypothèques | | 175,061 62 |
| Billets à recevoir | | 1,8.5 42 |
| Primes en cours de collection | | 15,000 00 |
| Argent en banque et comptant | | 41,855 71 |
| Primes en cours de collection | | 43,274 15 |
| Meubles de bureau et accessoires | | 5,181 93 |
| | | $283,458 01 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Capital-actions | $150,000 00 | |
| Réservé pour pertes non réclamé | 6,010 00 | |
| Réservé pour primes non acquises pour 1890 | 19,015 20 | |
| Intérêts, dividendes, fonds de réserve et surplus | 107,532 81 | |
| | | $283,458 01 |

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.
L. M. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 21e jour de janvier 1891.
W. O. HART, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1891.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT, sur demande.
L. M. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

| | |
|---|---|
| H. H. Harhorst. | A. H. Isaacson. |
| Peter Hinrichs. | I. N. Marks. |
| P. Doerr. | A. H. Sieval. |
| H. Ellermann. | Jacob Schoen. |
| Jno. Everett. | J. H. Schlermann. |
| F. Eagan. | Otto Thomas. |
| John Fitzpatrick. | George Zeitmann. |
| C. Taylor Gauche. | |
| 23jan—4 dim | |

# ANNONCES JUDICIAIRES

**VENTES PAR LE SHERIFF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente importante sur le shérif civil de propriétés de valeur dans les Deuxième, Quatrième et Sixième Districts, situées dans le carré d'îlet borné par les rues St Charles, Washington, Cenery et Prytanée.
La bâtisse dit et 46 rue Dauphine.
La propriété au coin de la rue Conti et de Pauphine de la Bourse, carré d'îlet borné par les rues Chartres et St Louis.
Sept propriétés de valeur dans le carré d'îlet borné par les rues Toledano, Constance, Magazine et l'avenue de la Louisiane.
Et dans le carré d'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Toledano et l'avenue de la Louisiane,
Ce magnifique magasin avec maison de résidence au coin des rues Magazine et Jackson, dans le carré d'îlet borné par les rues Camp et Joséphine.
Aussi les propriétés dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, et Camp, Chestnut, Huitième et Neuvième.
Le tout consistant en plus grande partie de maisons de résidence et de magasins; et aussi de quelques terrains vagues, dans de bons quartiers, se louant toujours très bien.
Plans exposés à la Bourse
John T. Hardie vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,523.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au Bureau des Ventes, Rue Gravier et Commercial Place, dans la Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci après décrite le tout ensemble et séparément les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie:
1° Neuf certains terrains, situés dans la Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Charles, Washington, Cenery et Prytanée, désignés par les Nos de 38 à 46 inclusivement, comme plan de H. Moelmann, voyer, en date du 23 décembre 1844 déposé au bureau de D. J. Ricarde, ancien notaire, sous le plan 3, et mesurant comme suit: Le terrain 38 trente vingt pieds de façade rue Cenery, sur une profondeur de cent pieds, plus ou moins. Le terrain 39 a trente pieds sept pouces et onze lignes de façade rue Cenery, sur cent pieds de profondeur. Les terrains 40 et 41 mesurent, chacun, trente pieds sept pouces et deux lignes de façade rue Cenery, sur cent pieds de profondeur. Le terrain 42 forme le coin des rues Cenery et Prytanée, et mesure trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade rue Cenery, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Prytanée. Les terrains 43 et 44 ensemble, mesurent trente pieds, sept pouces et deux lignes de façade avenue Washington et de la rue Prytanée, et mesure trente pieds sept pouces et deux lignes de façade avenue Washington, sur cent pieds de profondeur, et le terrain 45 mesure trente pieds, sept pouces et une ligne de façade avenue Washington, sur cent pieds de profondeur, le tout mesure américaine.
2° Un certain terrain en marécage de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dauphine, Bourbon et Dumaine, et mesurant quatre-trente pieds de façade sur la rue de Dauphine sur cent vingt-sept pieds de profondeur, cinq lignes de profondeur, les bâtisses qui y sont, et les numéros municipaux 44 et 46 rue Dauphine.
3° Un certain marécage en portion de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Conti, Char res, St Louis et le passages de la Bourse, il forme le coin de la Bourse et Dauphine, et mesure, mesurant, plus ou moins, dix sept pieds de façade rue Conti sur une profondeur et façade Passage de la Bourse de cent-quarante-cinq pieds.
4° Six certains terrains situés dans le même district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Toledano, Constance et Magazine et l'avenue de la Louisiane désignés par les Nos de 7 à 12 inclusivement et mesurant, chacun, trente un pieds dix pouces de façade Avenue de la Louisiane sur cent vingt-sept pieds de profondeur. Le terrain No 7 formant le coin de la rue Constance et l'Avenue de la Louisiane.
5° Deux certains terrains situés dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite en quatrième lieu, désignés par les Nos 17 et 18 se mesurant, chacun, trente un pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds deux pouces.
6° Trois certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Toledano, Magazine et les rues Toledano, Magazine et Camp et désignés par les Nos 4, 5 et 6 et mesurant comme suit: le terrain 4 trente un pieds de façade rue Magazine, sur cent-soixante un pieds sept pouces de profondeur, le tout plus ou moins et le terrain 5 à 6 mesurent, chacun, trente-deux pieds de façade rue Magazine sur soixante sept pieds de profondeur, le tout plus ou moins.
6° Deux terrains, situés dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Jackson Camp et Joséphine, désignés par les Nos 1 et 5 sur un plan de L. Salas de Gemmis, en date du 14 février 1866, plan 1, et 5 de M. T. Guyol, notaire, les dits terrains se touchent, et mesurent, chacun, comme suit: le 1 a trente pieds de façade sur quatre-vingt pieds de profondeur, le 5 a trente pieds dix pouces et une ligne de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds de profondeur, le terrain No 1 forme le coin de la rue Jackson et Magazine.
7° Quatre certains terrains situés dans le dit quatrième district dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Huitième Camp et Chestnut, et les lots 14, 15, 16 et 17, 18 et 19 du 1844 et déposé pour référence en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformément au plan. Les dits terrains 17 et 18, chacun, trente un pieds deux pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains 19 et 20, chacun, trente deux pieds de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 20 forme le coin des rues Huitième et Chestnut.
10° Cinq certains terrains situés dans le 4me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dauphine, Chestnut, Huitième et Neuvième, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, et le terrain 1 et 2, se touchent, et mesurent chacun, trente deux pieds de façade, rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, et les terrains 3, 4 et 5 se touchent et les mesurent chacun, trente deux pieds de façade, rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, et les terrains 3, 4 et 5 se touchent et les mesurent chacun, trente deux pieds de façade, rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, et les terrains 3, 4 et 5 se touchent et les mesurent chacun, trente un pieds, trente deux pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 20 forme le coin des rues Chestnut et Huitième.
10° Cinq certains terrains situés dans le 4me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dauphine, Chestnut, Huitième et Neuvième, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, et le terrain 1 et 2, se touchent, et mesurent chacun, trente deux pieds de façade, rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, et les terrains 3, 4 et 5 se touchent et les mesurent chacun, trente deux pieds de façade, rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, et les terrains 3, 4 et 5 se touchent et les mesurent chacun, trente un pieds, trente deux pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 20 forme le coin des rues Chestnut et Huitième.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11 18 25—3 10 14 mars

THE New-Orleans Insurance Company of New Orleans.
(Compagnie d'assurances du Sud de la Nile-Orléans.)
Huitième Etat Annuel.
La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1890:

| | | |
|---|---|---|
| Revenu total | | $649,980 02 |
| A déduire: Pertes payées— | | |
| Sur risques d'incendies | $192,120 82 | |
| Sur risques de rivières | 1,654 72 | |
| Sur risques maritimes | 2,266 74 | |
| Total des pertes payées | $196,062 28 | |
| Primes rembourses et annulations | 56,823 28 | |
| Commissions | 78,131 15 | |
| Réassurances | 36,500 84 | |
| Taxes et licences | 9,954 49 | |
| Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machine Babcock, loyer, impressions, etc | 42,173 01 | |
| Total des débours | | $419,663 91 |
| Surplus | | $229,316 11 |

Desquels—
Réservé pour risques non expirés $133,231 10
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées 41,982 31
Profits nets 54,102 70
$229,316 11

ACTIF
(A la valeur du marché.)
Comptant en main, à savoir:
En banque $47,868 97
En bons 4,323 46 $51,597 43
$100,000 bons consolidés de la Nile-Orléans, émission Crescent 105,000 00
$120,000 bons à prime de la ville de la Nile-Orléans, y compris les coupons dûs 188,400 00
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent 30,000 00
$30,000 bons de la Louisiane 6 pour cent 27,600 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux) 47,610 00
Une action du capital du N. O. Board of Trade 20 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange 150 00
25 actions de la N